



Cour des Comptes



## **ROYAUME DU MAROC**

### **Cour des Comptes**

### **Programme des Nations Unies pour le Développement**

### **PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION DE LA COUR DES COMPTES ET A UNE GESTION LOCALE PLUS EFFICACE 2005- 2007**

Brève description du programme :

Le présent programme (2005 -2007) poursuit la mise en oeuvre du processus de réforme de la Cour des Comptes initié dans le cadre d'un premier programme de coopération entre le PNUD et la Cour des comptes. Il a pour objectif de permettre aux nouvelles Cours régionales des Comptes de contribuer efficacement à l'amélioration de la gestion des Finances publiques locales et cela à travers les missions de contrôle et de conseil qui leur ont été dévolues par les nouvelles dispositions législatives relatives aux Juridictions Financières. Le programme vise également à contribuer au renforcement des capacités de la Cour des Comptes en vue de la rendre apte à remplir efficacement son rôle en matière de promotion de la culture de la transparence et de l'obligation de rendre compte au niveau de la gestion des Finances publiques.

**Rabat, juillet 2005**

## SECTION I : DESCRIPTION NARRATIVE

### Partie I : Analyse de la situation

#### I - CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLES DE FONCTIONNEMENT :

➤ *1979 - Création de la Cour des Comptes, en vertu de la loi n° 12-79.*

La Cour des Comptes a été instituée en 1979, en vertu de la loi n° 12-79, en tant qu'organe juridictionnel chargé d'assurer le contrôle supérieur de l'exécution des lois de finances et de s'assurer de la régularité des opérations de recettes et de dépenses des organismes soumis à son contrôle et, le cas échéant, réprimer les manquements aux règles qui régissent lesdites opérations. Elle est également chargée de contrôler et apprécier la gestion des organismes soumis à son contrôle et de rendre compte à Sa Majesté le Roi de l'ensemble de ses activités.

Bien que le système de contrôle supérieur adopté par le Royaume du Maroc s'inspire du modèle français d'Institution à caractère juridictionnel, la solution adoptée est plus nuancée puisqu'elle emprunte aux modèles français (contrôle juridictionnel) et anglo-saxon (audit), leurs aspects les plus positifs et les mieux adaptés à nos spécificités.

L'introduction d'un contrôle supérieur exercé par une Juridiction indépendante composée de magistrats inamovibles, traduisait bien la volonté d'inciter les gestionnaires des deniers publics, à tous les niveaux de responsabilité, à se préoccuper à la fois de la conformité formelle de leurs décisions aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, de l'appréciation de la qualité de leur gestion.

La Cour des Comptes devait ainsi accomplir les tâches préliminaires sans lesquelles il ne lui aurait pas été possible d'entamer aisément l'exercice de ses compétences. Il fallait mettre rapidement les structures nécessaires pour permettre à la Cour d'exercer ses attributions à compter de l'année financière 1978. La Cour des Comptes devait notamment procéder au recensement des agents et des organismes soumis à ses contrôles. Il fallait aussi que les textes réglementaires qui fixent les modalités de présentation des comptes de gestion ainsi que les nomenclatures des pièces justificatives soient adoptés. Elle avait également besoin de moyens conséquents sur les plans matériel et humain pour exercer ses attributions.

La prise de conscience par les Pouvoirs publics de la nécessité de renforcer encore davantage le rôle que doit jouer la Cour dans l'assainissement de la gestion publique les a incité à proposer son élévation au rang d'Institution constitutionnelle.

➤ *1996 - La Cour est élevée au rang d'Institution constitutionnelle.*

L'élévation de la Cour des Comptes, en 1996, au rang d'Institution constitutionnelle, à l'instar des Institutions similaires dans les pays développés, est une manifestation de la volonté des Pouvoirs publics de voir la Cour participer activement à la rationalisation de la gestion publique et jouer pleinement son rôle en tant qu'Institution supérieure de contrôle.

Le titre X de la Constitution précise que la Cour des Comptes est chargée d'assurer le contrôle supérieur de l'exécution des Lois de finances. Elle s'assure de la régularité des opérations de recettes et de dépenses des organismes soumis à son contrôle en vertu de la

Loi et en apprécie la gestion. Elle sanctionne le cas échéant, les manquements aux règles qui régissent lesdites opérations.

La Cour des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans les domaines relevant de sa compétence en vertu de la Loi. Elle rend compte à Sa Majesté le Roi de l'ensemble de ses activités.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration et en vue d'améliorer la gestion des Collectivités Locales, la Constitution a également prévu la création de Cours régionales des Comptes qu'elle a chargées d'assurer le contrôle des comptes et de la gestion des Collectivités Locales et de leurs groupements.

➤ ***2002 - Promulgation de la loi n° 62-99 formant Code des Juridictions Financières.***

En application des dispositions constitutionnelles précitées, la loi n° 62-99 formant Code des Juridictions Financières a été promulguée le 13 juin 2002.

Cette loi a marqué une étape importante dans l'itinéraire de la Cour des Comptes, du fait qu'elle a explicitement fixé les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour (livre I), des Cours régionales des Comptes (livre II) ainsi que le statut particulier des magistrats de ces juridictions (livre III). Il est à noter que cette nouvelle réforme a été l'occasion de renforcer et d'élargir les attributions de la Cour des Comptes et d'asseoir pleinement son autonomie.

Le Code des Juridictions Financières apporte beaucoup de modifications aussi bien sur le plan de la vision du contrôle supérieur des finances publiques et le partage des attributions entre les composantes de ce système, qu'au niveau du rôle et de la place des Juridictions financières et du statut des magistrats de ces Juridictions ; lesquels magistrats sont inamovibles et forment un corps unique géré par le nouveau Conseil de la magistrature des Juridictions financières.

Ainsi, les attributions des Juridictions Financières, à savoir le jugement des comptes, la discipline budgétaire et financière et le contrôle de la gestion, sont mieux définies et les procédures les concernant ont été clarifiées. Les principales modifications concernent les aspects suivants :

1/- Une phase préalable à l'instruction des comptes des services de l'Etat ainsi que ceux des Etablissements et des Entreprises publics est introduite en vue de permettre la mise en jeu simultanée de la responsabilité de l'ordonnateur, du contrôleur, du comptable et de tout autre fonctionnaire ou agent qui intervient dans le processus d'exécution des opérations financières publiques et ce aussi bien au niveau du jugement des comptes que de la discipline budgétaire et financière ou du contrôle de la gestion ;

2/- Une meilleure intégration des différents aspects des contrôles exercés par les Juridictions financières est prévue et des passerelles sont établies entre d'une part, le jugement des comptes, la discipline budgétaire et financière, la gestion de fait, le contrôle de la gestion et d'autre part l'exercice des poursuites disciplinaires et pénales ;

3/- Attributions spécifiques de la Cour des Comptes : outre les compétences qui sont communes aux Juridictions financières, la Cour va désormais exercer de nouvelles attributions dans le domaine de l'assistance au Parlement et au Gouvernement :

- A l'égard du Parlement, la Cour peut répondre aux demandes de précision que les Présidents des deux Chambres du Parlement peuvent

lui soumettre, à l'occasion de l'examen du rapport sur l'exécution de la Loi de finances et de la Déclaration générale de conformité ; lesquels rapport et déclaration accompagnent le projet de Loi de règlement lorsqu'il est déposé par le Gouvernement sur le bureau de l'une des Chambres du Parlement ;

- A l'égard du Gouvernement, la Cour peut inscrire à ses programmes, à la demande du Premier Ministre, des missions d'évaluation de projets publics et de contrôle de la gestion de l'un des organismes soumis à son contrôle.

#### 4/- Les nouvelles attributions propres aux Cours régionales des Comptes :

Le Code prévoit, en plus de la transposition au niveau local des compétences de la Cour des Comptes en matière de jugement des comptes, de gestion de fait, de discipline budgétaire et financière et de contrôle de la gestion, que les Cours régionales des Comptes soient chargées de missions de contrôle sur certains actes budgétaires et sont appelées à émettre des avis sur les conditions d'exécution des budgets des Collectivités locales et de leurs Groupements.

Un décret a fixé à neuf (9) le nombre des Cours Régionales qui ont été effectivement installées et qui sont entrées en activité dans les villes suivantes : Laayoune, Agadir, Marrakech, Settat, Casablanca, Rabat, Fès, Tanger et Oujda ;

## II - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION :

En ce qui concerne l'organisation de la Cour des Comptes, elle se présente dans le cadre du nouveau Code des Juridictions Financières, comme suit :

### LA PRÉSIDENTE :

Le Premier Président assure la direction générale et l'organisation des travaux de la Cour ; il en dirige l'administration ; il coordonne les travaux des Cours Régionales; il approuve le programme annuel des travaux de la Cour, préparé par le Comité des programmes et des rapports et ce en coordination avec le Procureur Général du Roi en ce qui concerne les affaires relevant des attributions juridictionnelles de la Cour ; il est l'ordonnateur du Budget des Juridictions financières.

Il assure également la Présidence des formations suivantes : les Chambres réunies, la Chambre du conseil, le Comité des programmes et des rapports ainsi que le Conseil de la magistrature des Juridictions financières. Il peut également présider les séances de la formation inter-chambres et des Chambres de la Cour.

### LE PARQUET GENERAL:

Comme toute Juridiction, le Ministère public auprès de la Cour est exercé par le Procureur Général du Roi qui est assisté d'avocats généraux choisis parmi les Conseillers de la Cour. Le Procureur Général du Roi exerce son ministère par le dépôt de conclusions ou de réquisitions. Il n'exerce son ministère que dans les matières juridictionnelles dévolues à la Cour.

### LE SECRETARIAT GENERAL :

Le Secrétaire général de la Cour, qui est choisi parmi les Conseillers de la Cour, est chargé d'assurer, sous l'autorité du Premier Président, le fonctionnement des services administratifs de la Cour et du greffe (voir organigramme en annexe).

## LES FORMATIONS DE LA COUR DES COMPTES :

- **Les Chambres permanentes :**

La Cour comprend cinq (5) chambres composées de magistrats et fonctionnaires. L'une des Chambres exerce les compétences de la Cour en matière de discipline budgétaire et financière ; une deuxième Chambre statue sur les appels formés contre les jugements définitifs rendus par les CRC. Quant à La répartition des compétences entre les 3 autres Chambres, elle est faite sur une base sectorielle puisque chacune des 3 Chambres exerce l'ensemble des compétences dévolues à la Cour des Comptes à l'égard d'un certain nombre de Départements ministériels et sur les organismes publics qui en dépendent ( voir organigramme en annexe).

- **Les Chambres réunies** formulent des avis sur des questions de jurisprudence ou de procédure et jugent les affaires qui leurs sont soumises soit directement par le Premier Président, soit sur réquisition du Procureur général du Roi, soit sur renvoi après cassation d'un arrêt rendu par la Cour.
- **La Chambre du Conseil** approuve le rapport annuel de la Cour, le rapport sur l'exécution de la loi de finances et la déclaration générale de conformité entre les comptes individuels présentés par les comptables publics et le compte général du Royaume.
- **La formation inter-chambres** statue sur les appels formés contre les arrêts rendus définitivement en premier ressort par les Chambres ou les sections de la Cour en matière de jugement des comptes et de discipline budgétaire et financière.
- **Le Comité des programmes et des rapports** prend en charge la préparation du programme annuel des travaux de la Cour, le rapport général d'activités et le rapport sur l'exécution de la Loi de Finances.
- **Le Conseil de la magistrature des Juridictions financières** a en charge la gestion des carrières des magistrats (recrutement, avancement, discipline.)
- **L'audience solennelle :** La Cour siège en audience solennelle, notamment pour procéder à l'installation des magistrats dans leurs fonctions et recevoir leur serment. Le Premier Président, le Procureur Général du Roi ainsi que l'ensemble des magistrats y assistent.

## COMPOSITION

Les Juridictions financières sont composées de magistrats régis par un Statut particulier prévu par le Code des Juridictions financières Ils forment un corps unique et sont inamovibles.

Les Juridictions Financières dispose actuellement de 193 magistrats et de 23 auditeurs, dont 28 femmes. Elle dispose également de 140 agents administratifs dont 65 femmes.

Les magistrats des Juridictions financières sont répartis dans les grades suivants :

Hors grade		: Premier Président et Procureur Général du Roi.
Grade exceptionnel	2 dont 0 femmes	: Conseiller maître
Premier grade	33 dont 1 femme	: Premier Conseiller
Deuxième grade	130 dont 21 femmes	: Deuxième Conseiller

Troisième grade 28 dont 6 femmes : Troisième grade

Le Conseil de la magistrature<sup>1</sup>. des Juridictions financières, institué par le Code précité, est chargé de veiller à l'application du Statut et est l'organe disciplinaire à l'égard des magistrats.

Il est à rappeler qu'en vue de renforcer les effectifs de la Cour des Comptes et des Cours régionales des Comptes, 100 nouveaux magistrats ont été recrutés et formés depuis 1998 dont 15 femmes; 23 auditeurs viennent de terminer leur stage de formation dont 5 femmes.

En effet, une première promotion de 48 magistrats dont 10 femmes a été recrutée en Janvier 1998, dans le cadre du cycle de formation de l'ENA. Cette promotion a achevé sa formation en Janvier 2000. Une deuxième promotion, composée quant à elle de 46 magistrats, dont 4 femmes a été recrutée directement par la Cour en novembre 1999 ; elle a suivi son stage durant deux ans au sein du Centre de formation et de perfectionnement de la Cour des Comptes. Ce Centre a été créé en vue d'assurer à la fois la formation initiale des nouvelles recrues et le perfectionnement des magistrats et du personnel administratif et technique.

La formation initiale vise à assurer aux nouveaux magistrats une formation théorique et pratique portant sur les aspects juridique, comptable et financier des contrôles exercés par les Juridictions financières. Elle prend la forme de cours, de séminaires, d'études de cas et de stages pratiques. Des animateurs et des experts nationaux et étrangers en plus des magistrats de la Cour des Comptes participent à cette formation. La formation continue qui est dispensée au niveau du Centre, vise l'actualisation des connaissances des magistrats et autres fonctionnaires de la Cour dans les différents domaines du contrôle.

En vue d'être au fait des nouvelles approches et techniques en matière de contrôle et d'audit, la Cour a également cherché à consolider et à relancer les liens de coopération avec les Institutions Supérieures de contrôle (ISC) étrangères. Il est à rappeler que la plupart des magistrats de la Cour ont effectué des missions à l'étranger auprès d'ISC notamment en France, en Belgique, au Canada en vue d'enrichir leurs connaissances et d'échanger les expériences.

En plus de ce qui précède, la Cour essaie d'utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour permettre à ses magistrats de mettre à jour leurs connaissances et de s'informer sur les nouvelles méthodes et techniques utilisées en matière d'audit et de contrôle en participant notamment aux séminaires et rencontres sur le plan régional ou international. De plus, l'assistance de la Cour des Comptes en matière de formation et de perfectionnement est de plus en plus sollicitée par des Institutions Supérieures de Contrôle arabes et africaines (Tunisie, Mauritanie, Yémen, Mali,...etc.)

Sur le plan international, la Cour fait partie du groupe de l'INTOSAI (qui regroupe les ISC des pays membres de l'ONU). Elle assure actuellement la présidence de la 2ème commission « Capacity Building » et ceci dans le cadre de la mise en application du plan stratégique 2005-2010 de l'INTOSAI.

---

<sup>1</sup> Le Conseil de la magistrature des Juridictions financières est présidé par le Premier président, Il se compose en outre :

- Du Procureur général du Roi,
- Du Secrétaire général de la Cour,
- D'un Président de Chambre élu par ses pairs,
- D'un Président de CRC élu par ses pairs,
- De deux représentants des magistrats qui exercent à la Cour,
- De deux représentants des magistrats qui exercent dans les CR.

La Cour est également membre de plusieurs autres organisations régionales telles que : ARABOSAI (Arab Organization of Supreme Audit Institutions), AFROSAI (Afro Organization of Supreme Audit Institutions) et l'AISCCUF (Association des ISC ayant en commun l'Usage du Français) qui est présidée actuellement par M. Ahmed EL MIDAOUI , Premier Président de la Cour des Comptes du Royaume du Maroc.

Il convient de signaler que la Cour des comptes a présidé de 2001 à 2004, l'ARABOSAI (Groupe arabe des Institutions Supérieures de Contrôle) ; elle assure actuellement la vice-présidence de ce Groupe. De même que dans le cadre du séminaire ONU-INTOSAI sur l'Indépendance des Institutions Supérieures de Contrôle organisé à Vienne, en Avril 2004, la Cour des Comptes a présidé le Groupe francophone.

D'un autre côté, les Cours régionales des Comptes ont d'ores et déjà démarré leurs travaux dans leurs Régions respectives. De même que l'étude relative au **Schéma Directeur Informatique** des Juridictions financières a été réalisée et a reçu un début d'application.

Il est à rappeler que le premier programme de coopération entre le PNUD et la Cour des Comptes a permis à la Cour d'organiser d'importantes actions de sensibilisation, de formation et de perfectionnement. A l'actif de ce programme figure notamment le premier Symposium international organisé en septembre 1998, avec l'appui du PACT, sur le rôle des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC) dans le processus de gouvernance et auquel ont pris part les représentants de 14 ISC étrangères (France, Belgique, Royaume-Uni, Canada, Espagne, Portugal, Chine, Pays-Bas, Tunisie, Turquie, Sénégal, Arabie Saoudite, Egypte, Autriche). Ce symposium qui a été organisé à un moment où le projet de Code des Juridictions financières était en cours d'élaboration, a été un cadre de réflexion et un forum où ont été présentées et discutées les expériences des ISC présentes, ce qui a permis un meilleur éclairage dans les choix et dans la voie à suivre.

Les axes de réflexion du colloque ont été les suivants:

- 1/- Le rôle et la place de l'Institution Supérieure de Contrôle (ISC) parmi les Institutions de l'Etat ;
- 2/- La régionalisation du contrôle supérieur et les conditions de son insertion dans le paysage local;
- 3/- Le contrôle supérieur des finances publiques et la gouvernance.

## Partie II : Stratégie

Suite à la promulgation du Code des juridictions financières, le premier défi qu'a relevé la Cour des Comptes fut celui de l'entrée en activité des 9 Cours régionales des Comptes et leur insertion dans l'environnement local ainsi que l'actualisation et l'amélioration des méthodes de travail dans le contrôle.

L'appui du PNUD est sollicité en vue de faciliter la consolidation du processus de décentralisation du contrôle supérieur des Finances publiques et l'amélioration de la gestion au niveau local, notamment par sa contribution au niveau des actions suivantes :

- Renforcer les capacités humaines, en accordant une attention particulière à la formation des magistrats, des Juridictions financières à travers le recrutement par voie de concours et par voie directe de magistrats parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat selon des conditions très sélectives en matière d'expérience et d'ancienneté. Ces magistrats sont appelés à encadrer les jeunes magistrats recrutés par voie de concours. Des séminaires et des ateliers de formation seront organisés à leur profit aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.
- Faciliter la circulation de l'information et assurer l'interconnexion entre la Cour et les Cours régionales des Comptes notamment par la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique.
- Renforcer les liens de coopération et d'échange d'expériences entre les Juridictions financières et les Institutions supérieures de contrôle étrangères.

Dans le cadre d'appui du PNUD aux institutions clés de la gouvernance dans le processus de réformes en cours (CCF 2002-2006) et conformément aux dispositions du cadre de l'UNDAF 2002-2006, le projet vise à promouvoir une gouvernance locale<sup>2</sup>, et le développement des processus de concertation y afférents en mettant en place des CRC (Indicateur de résultat S2)<sup>3</sup> ce qui contribue à une gestion efficiente, participative et transparente du développement (Objectif 1 UNDAF & CCF 2002-2006).

### *Autres partenaires de la Cour des Comptes en matière de coopération*

La Cour des Comptes entretient des relations de coopération avec les Juridictions financières françaises notamment en matière de formation et de perfectionnement des magistrats. Cette coopération consiste en l'organisation de :

- ❖ Séminaires au Maroc, animés par des experts français et qui ont trait aux différents aspects des contrôles exercés par les Juridictions financières,
- ❖ Stages de formation auprès des Chambres Régionales des Comptes en France au profit essentiellement des nouveaux magistrats appelés à exercer dans les Cours régionales des Comptes,
- ❖ Missions en France du personnel d'encadrement de la Cour et des Cours

---

<sup>2</sup> UNDAF : Objectif 2 : Promotion de la Gouvernance Locale & CCF 2002-2006 : promouvoir la gouvernance locale, en appui au processus de décentralisation et de déconcentration

<sup>3</sup> CRC opérationnelles.

Régionales pour s'informer sur les méthodes, les techniques et les procédures suivies en matière de contrôle supérieur des Finances publiques.

### **Partie III : Modalités de gestion**

#### **Directeur National du Programme :**

Cette fonction sera assurée par le Secrétaire Général de la Cour des Comptes qui sera responsable de toute la gestion du programme vis-à-vis du PNUD.

#### **Comité de pilotage :**

En vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme, un Comité de pilotage formé de représentants de la Cour des Comptes et du PNUD sera constitué dès la signature du programme.

Présidé par le Premier Président de la Cour ou son représentant, le comité se réunira régulièrement pour assurer le suivi du programme sur la base des rapports périodiques relatifs à l'exécution et à l'évaluation technique et financière du programme, conformément aux politiques et procédures du PNUD en la matière : Plans de travail, Rapports annuels d'avancement, Révisions budgétaires, évaluation, audit et Rapport final.

Les réunions du Comité de pilotage se tiendront sur une base semestrielle, dont l'une obligatoirement au mois de Décembre de chaque année, et/ou à la demande des deux partenaires, et un compte-rendu relatant les décisions et les recommandations du Comité sera élaboré par le Directeur National du programme, à l'issue de chaque réunion, et diffusé aux partenaires.

Toute question liée à la mise en oeuvre et/ou tout changement relatif à la stratégie ou aux objectifs du programme, devront être discutés lors des réunions du comité.

### **Partie IV : Suivi et évaluation**

#### **Rapports - Evaluation :**

Le Directeur National organisera les réunions du Comité de pilotage, élaborera au début du mois d'octobre de chaque année un Plan de travail annuel qui fera l'objet de la réunion du mois de Décembre. Il sera également chargé de l'élaboration du Rapport annuel du programme au plus tard au mois de Novembre de chaque année. Ce Programme fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours au cours de l'année 2006, en vue de capitaliser les leçons tirées de l'expérience et de partager les bonnes pratiques dans l'objectif d'élargir le partenariat actuel et de mobiliser de nouvelles ressources, des Rapports financiers bi-annuels sur l'exécution financière du Programme et du Rapport final conformément aux politiques et procédures du PNUD.

### **Partie V : Contexte juridique**

Le présent descriptif de programme constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Royaume du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement et signé par les parties concernées le 13 Mai 1982.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif de programme qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de programme n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dus à l'inflation ;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus dans le cadre du programme, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

Il est entendu que toute augmentation due à l'inflation, ou à toute raison, sera à la charge de la Cour des Comptes.

## SECTION II : CADRE DE RESULTATS ET DES RESSOURCES POUR LA PERIODE 2005-2007

<p><b>Numéro et Titre du programme/Award ID:</b> (Numéro à définir ultérieurement)</p> <p><b>Objectifs et Lignes de service du Plan pluriannuel de financement pour le cycle 2004 -2007 (UNDP MYFF goals and service lines for 2004-2007) :</b>  <b>Objectif :</b> Appui à la Gouvernance Démocratique ( GOAL 2. Fostering democratic governance)  Réalisation des ODMs et Réduction de la pauvreté - ( GOAL 1. Achieving the MDGs and reducing human poverty ).  <b>Lignes de Service du MYFF :</b>  <i>Décentralisation, gouvernance locale et développement urbain /rural - (Service Line 2.6 - Decentralization, local governance and urban/rural development)</i>  <i>Accès des populations défavorisées aux TIC - (Service Line 1.8 - ICT for Development for the Poor)</i>  <b>Résultat Stratégique :</b> Politiques de décentralisation adoptées - <i>Decentralization policies, including fiscal and legal frameworks, adopted</i>  <b>Résultat du Programme de Pays :</b> Appui à la réforme de la Cour des Comptes - ( <i>Country Programme Outcome: Support to the Audit Accounts Body reform geared towards a more efficient and transparent functioning, through capacity building &amp; use of ICTs, and support to its decentralization).</i></p>
<p><b>Situation de base :</b> Promulgation de la loi n° 62-99 formant Code des Juridictions financières et fixant explicitement les attributions, l'organisation et le nouveau fonctionnement de la Cour des Comptes.  La Cour dispose actuellement de 198 magistrats et de 23 auditeurs qui viennent terminer leurs stages et 14 magistrats vont être recrutés par voie direct et 26 auditeurs par voie de concours.  Le premier programme de coopération entre le PNUD et la Cour des Comptes a permis 1/- de former 117 magistrats en exercice à la Cour des Comptes, et aux Cours Régionales 2/- d'élaborer un Schéma Directeur Informatique.</p>
<p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en application des dispositions du Nouveau Code des Juridictions financières de la Cour des Comptes.</li> <li>• Cours régionales des Comptes opérationnelles</li> <li>• Nombre de magistrats aptes à exercer leurs fonctions au sein des Cours régionales des Comptes.</li> <li>• Nombre de magistrats capables d'expliquer techniquement et d'appliquer les différents aspects des contrôles exercés par les Juridictions financières.</li> <li>• Pourcentage de magistrats capable de sensibiliser les acteurs locaux au rôle de ces Juridictions dans l'amélioration de la gestion locale et dans la promotion de l'obligation de rendre compte</li> <li>• A la fin du programme, les Cours régionales des Comptes disposeront de structures et ressources humaines capable d'assurer efficacement son rôle de contrôle au niveau local.</li> </ul>
<p><b>Stratégie du Partenariat :</b> Outre le partenariat entre le PNUD et la Cour des Comptes initié depuis 1998, ce programme renforcera les liens de coopération et d'échange d'expériences entre les Juridictions financières et les Institutions supérieures de contrôle étrangères et restera ouvert à de nouveaux partenaires en vue de contribuer au mieux à la consolidation du processus de décentralisation du contrôle supérieur des Finances publiques et à l'amélioration de la gestion au niveau local.</p>
<p><b>Résultat 1 : Un système d'information fiable et performant, support d'un contrôle décentralisé, est mis en place</b></p>
<p><b>Indicateur 1 :</b> Les juridictions financières sont dotées au terme du programme d'un extra net les reliant entre elles ; leurs tâches sont supportées par des applications informatiques auxquelles a été formé le personnel , et les Cours disposent de l'équipement informatique adéquat.</p>

Produits escomptés	Activités prévues	Description budgétaire	Indicateurs & Budget en U.S \$	Apports
1.1 Réseau informatique installé au niveau de la CC et des CRC.	<b>Activité 1.1.1</b> : Installation d'un réseau informatique assurant l'interconnexion entre les Juridictions financières pour faciliter la communication et l'échange des informations entre elles et permettre l'amélioration de leur productivité.	71.300 (Consultants nationaux)	2005: 50 000 \$ 2006: 50 000 \$	PNUD / Cour des Comptes
1.2 Logiciels acquis et applications développées	<b>Activité 1.2.1</b> : Acquisition de logiciels et développement d'applications spécifiques aux travaux réalisés par les Juridictions financières : Système d'exploitation UNIX, SGBD Oracle, logiciel de messagerie, ERP, application Knowledge Management, développement site Web, développement applications métiers et Acquisition de matériel informatique : Serveurs, robot de sauvegarde, Stations de travail, Imprimantes-réseau. Et Les travaux de maintenance du matériel et logiciel acquis	71.300 (Consultants nationaux)	2005 : 20 000 \$ 2006 : 30 000 \$ 2007 : 30 000 \$	PNUD/ Cour des Comptes
Matériel informatique acquis		72.800 ( <i>Information technology equipment</i> )	2005 : 50 000 \$ 2006 : 270 000 \$ 2007 : 200 000 \$	PNUD/Cour des Comptes
1.3 Sessions de formation en informatique	<b>Activité 1.3.1</b> : Organisation de sessions de formation en informatique au profit des personnels (Magistrats et Personnel administratif et technique) de la Cour des Comptes et des 9 Cours régionales des	71.300 (Consultants nationaux)	2005 : 5 000 \$ 2006 : 5 000 \$	PNUD/Cour des Comptes

	Comptes			
--	---------	--	--	--

**Résultat 2** : Appui à la décentralisation par l'insertion des Cours régionales des Comptes dans leur environnement au niveau local.

**Indicateur 2** : Les Cours régionales des Comptes ont mené au niveau local plusieurs actions de sensibilisation au rôle de ces Juridictions dans l'amélioration de la gestion locale et dans la promotion de la culture de rendre compte.

Produits escomptés	Activités prévues	Description budgétaire	Indicateurs & Budget en U.S \$	Apports
2.1 Symposiums régionaux de sensibilisation réalisés dans les neuf villes qui abritent les sièges des CRC.	<b>Activité 2.1.1</b> : Réaliser des symposiums régionaux de sensibilisation qui accompagneront l'installation des CRC. Le but de ces symposiums est de faire connaître les CRC, notamment leur rôle de conseil en matière de gestion des collectivités locales et de contrôle supérieur décentralisé.	74.500 (Divers)	2006 : 45 000 \$	PNUD Cour des Comptes

**Résultat 3 : Renforcement des compétences des magistrats et du personnel administratif et technique & amélioration de leurs capacités professionnelles sur les différents aspects de contrôle exercés par les Juridictions financières.**

**Indicateur 3 :**

- Au terme de leur formation, les magistrats nouvellement recrutés sont aptes à exercer efficacement leurs fonctions notamment au sein des Cours régionales des Comptes.
- Par le biais de leur participation aux stages et aux séminaires organisés aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, les magistrats et le personnel administratif et technique ont amélioré leurs capacités professionnelles et sont initiés aux techniques nouvelles et aux expériences innovantes. Parallèlement, cette action aura permis aux juridictions financières de renforcer leur coopération avec les différentes ISC partenaires.

Produits escomptés	Activités prévues	Description budgétaire	Indicateurs & Budget en U.S \$	Apports
3.1 26 Magistrats recrutés par voie de concours et 14 autres recrutés sur titre sont formés.	<p><b>Activité 3.1.1 :</b> Organiser des cycles de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au profit des nouveaux auditeurs recrutés en 2005. A l'issue de deux années de formation en droit, Comptabilité publique et privée, analyse financière et Audit. Ces magistrats seront notamment affectés aux CRC.</li> <li>- au profit des 14 nouveaux magistrats recrutés parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat.</li> </ul> <p>L'objectif de ces cycles est de les former aux méthodes et procédures de contrôle de finance et d'audit.</p>	<p>71.3000 (Consultants nationaux)</p> <p>74.500 (Divers)</p> <p>71.600 (Voyages d'études)</p>	<p>2006 : 25 000 \$ 2007: 24 000 \$</p> <p>2006 : 10 000 \$ 2007 : 11 000 \$</p> <p>2006 : 10 000 \$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p> <p>PNUD/ Cour des Comptes</p>

<p>3.2 Stages et séminaires organisés à l'étranger et au Maroc au profit des magistrats confirmés</p>	<p><b>Activité 3.2.1</b> : Participer aux différents stages et séminaires organisés par les ISC et les organisations régionales et internationales qui regroupent les ISC. Cette action permettra aux magistrats d'approfondir leur expérience professionnelle et à la Cour de renforcer les liens institutionnels avec ses partenaires internationaux et d'élargir la coopération avec les différentes ISC étrangères.</p>	<p>71.600 (Voyages d'études)</p>	<p>2005 : 5 000 \$ 2006 : 10 000 \$ 2007 : 10 000 \$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>
<p>3.3 Magistrats et Personnel administratif et technique formés en langues étrangères</p>	<p><b>Activité 3.2.2</b> : Organisation au Maroc de stages et d'ateliers sur des sujets pointus qui seront animés par des magistrats et responsables relevant d'ISC des pays partenaires (France, Canada, etc....).</p>	<p>71.300 (Consultants nationaux)</p>	<p>2005 : 5 000 \$ 2006 : 5 000 \$ 2007 : 5 000 \$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>
	<p><b>Activité 3.3.1</b> : Formation continue en langues étrangères (Magistrats et Personnel administratif et technique au profit des magistrats).</p>	<p>74.500 (Divers)</p>	<p>2005 : 5 000 \$ 2006 : 15 000 \$ 2007 : 5 000 \$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>
		<p>71.300(Consultants nationaux)</p>	<p>2006 : 7 000\$ 2007 : 8 000\$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>

## SECTION II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL POUR L'ANNÉE 2005

Produits escomptés	Activités prévues	Description budgétaire	Indicateurs & Budget en U.S \$	Apports
<p>1.1 Réseau informatique installé au niveau de la CC et des CRC.</p> <p>1.2 Logiciels acquis, applications développées et matériel informatique acquis</p> <p>1.3 Sessions de formation en informatique</p>	<p><u>Activité 1.1.1</u> : Installation d'un réseau informatique</p> <p><u>Activité 1.2.1</u> : Acquisition de logiciels, développement d'applications et acquisition de matériel informatique.</p> <p><u>Activité 1.3.1</u> : Organisation de sessions de formation en informatique</p>	<p>71.300 (Consultants nationaux) :</p> <p>71.300 (Consultants nationaux) 72.800 (<i>Information technology equipment</i>)</p> <p>71.300 (Consultants nationaux)</p>	<p>Janv- Déc : 50 000 \$</p> <p>Janv - Déc : 20 000 \$</p> <p>Janv - Déc : 50 000 \$</p> <p>Janv- Déc : 5 000 \$</p>	<p>PNUD / Cour des Comptes</p> <p>PNUD/ Cour des Comptes</p> <p>PNUD/ Cour des Comptes</p>
<p>3.2 Stages et séminaires organisés à l'étranger et au Maroc au profit des magistrats confirmés</p> <p>3.3 Magistrats et Personnel administratif et technique formés en langues étrangères et en</p>	<p><u>Activité 3.2.1</u> : Participer aux différents stages et séminaires organisés par les ISC et les organisations régionales et internationales qui regroupent les ISC.</p> <p><u>Activité 3.2.2</u> : Organisation au Maroc de stages et d'ateliers sur des sujets pointus qui seront animés par des magistrats et responsables relevant d'ISC des pays partenaires (France, Canada, etc ...).</p> <p><u>Activité 3.3.1</u> : Formation en informatique et en langues étrangères</p>	<p>71.600 (Voyages d'études)</p> <p>71.300 (Consultants nationaux)</p> <p>74.500 (Divers)</p>	<p>Janv - Déc : 5 000 \$</p> <p>Janv - Déc : 5 000 \$</p> <p>Janv - Déc : 5 000 \$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>

informatique	(Magistrats et Personnel administratif et technique).			
--------------	---	--	--	--

## SECTION II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL POUR L'ANNÉE 2006

Produits escomptés	Activités prévues	Description budgétaire	Indicateurs & Budget en U.S \$	Apports
1.1 Réseau informatique installé au niveau de la CC et des CRC.	<b>Activité 1.1.1</b> : Installation d'un réseau informatique	71.300(Consultants nationaux)	Janv- Déc : 50 000 \$	PNUD/ Cour des Comptes
1.2 Logiciels acquis et applications développées Matériel informatique acquis	<b>Activité 1.2.1</b> : Acquisition de logiciels, développement d'applications et acquisition de matériel informatique.	71.300 (Consultants nationaux)  72.800 ( <i>Information technology equipment</i> )	Janv- Déc : 30 000 \$  Janv- Déc : 270 000\$	
	<b>Activité 1.3.1</b> : Organisation de sessions de formation en informatique	71.300(Consultants nationaux)	Jan- Déc : 5 000\$	
2.1 Symposiums régionaux de sensibilisation réalisés dans 9 villes qui abritent les sièges des 9 CRC	<b>Activité 2.1.1</b> : Réaliser des symposiums régionaux de sensibilisation qui accompagneront l'installation des CRC.	74.500 (Divers)	Janv- Déc : 45 000 \$	PNUD/ Cour des Comptes

<p>3.1 30 Magistrats recrutés par voie de concours et 20 autres recrutés sur titre, formés en audit et contrôle de la gestion.</p>	<p><b>Activité 3.1.1 :</b> Organiser des cycles de formation :  - au profit des nouveaux auditeurs - au profit des 20 nouveaux magistrats recrutés parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat</p>	<p>71.300 (Consultants nationaux)  74.500 (Divers)  71.600 (Voyages d'études)</p>	<p>Janv- Déc : 25 000 \$  Janv- Déc : 10 000 \$  Janv- Déc : 10 000 \$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>
<p>3.2 Stages et séminaires organisés à l'étranger et au Maroc au profit des magistrats confirmés</p> <p>3.3 Magistrats et Personnel administratif et technique formés en langues étrangères</p>	<p><b>Activité 3.2.1 :</b> Participer aux différents stages et séminaires organisés par les ISC et les organisations régionales et internationales qui regroupent les ISC.</p> <p><b>Activité 3.2.2 :</b> Organisation au Maroc de stages et d'ateliers sur des sujets pointus.</p> <p><b>Activité 3.3.1 :</b> Formation en langues étrangères.</p>	<p>71.600 (Voyages d'études)  71.300 (Consultants nationaux)  74.500 (Divers)  71.300 (Consultants nationaux)</p>	<p>Janv- Déc : 10 000 \$  Janv- Déc : 5 000 \$  Janv- Déc : 15 000 \$  Janv- Déc : 7 000\$</p>	<p>PNUD/ Cour des Comptes</p>

## SECTION II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL POUR L'ANNÉE 2007

Produits escomptés	Activités prévues	Description budgétaire	Indicateurs & Budget en U.S \$	Apports
1.2 Logiciels acquis et applications développées Matériel informatique acquis	<b>Activité 1.2.1</b> : Acquisition de logiciels, développement d'applications et acquisition de matériel informatique	71.300 (Consultants nationaux) 72.800 ( <i>Information technology equipment</i> )	Janv- Déc: 30 000\$ Janv- Déc :200 000\$	PNUD / Cour des Comptes
3.1 30 Magistrats recrutés par voie de concours et 20 autres recrutés sur titre	<b>Activité 3.1.1</b> : Organiser des cycles de formation : - au profit des nouveaux auditeurs - au profit des 20 nouveaux magistrats recrutés parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat.	71.300 (Consultants nationaux) 74.500 (Divers)	Janv- Déc : 24 000 \$ Janv- Déc : 11 000 \$	PNUD/ Cour des Comptes
3.2 Stages et séminaires organisés à l'étranger et au Maroc au profit des magistrats confirmés	<b>Activité 3.2.1</b> : Participer aux différents stages et séminaires organisés par les ISC et les organisations régionales et internationales qui regroupent les ISC.  <b>Activité 3.2.2</b> : Organisation au Maroc de stages et d'ateliers sur des sujets pointus qui seront animés par des magistrats et responsables relevant d'ISC des pays amis (France, Canada, etc ...).	71.600 (Voyages d'études) 71.300 (Consultants nationaux) 74.500 (Divers)	Janv- Déc : 10 000 \$ Janv- Déc : 5 000 \$ Janv- Déc : 5 000 \$	PNUD/ Cour des Comptes
3.3 Magistrats et Personnel administratif et technique formés en informatique et	<b>Activité 3.3.1</b> : Formation en langues étrangères (Magistrats et Personnel administratif et technique).	71.300 (Consultants nationaux)	Janv- Déc : 8 000 \$	

en langues étrangères				
-----------------------	--	--	--	--

### Récapitulatif du Budget En Dollars U.S

Rubrique	Intitulé	2005	2006	2007	Total
71.300	Consultants nationaux	80 000	122 000	67 000	269 000
71.600	Voyages d'études	5 000	20 000	10 000	35 000
74.500	Divers	5 000	70 000	16 000	91 000
72.800	Equipement informatique <i>(Information technology equipment)</i>	50 000	270 000	200 000	520 000
<b>Total :</b>		140 000 \$	482 000 \$	293 000 \$	<b>915 000 \$</b>

## Sources de financement du programme :

Le budget total du programme s'élève à 915 000 \$ Dollars US.

La contribution de la Cour des Comptes, au titre du coût partagé, s'élève à 715 000 \$ Dollars US.

Le PNUD Maroc contribuera au financement des activités du programme à hauteur de 200 000\$ Dollars US.

La contribution en nature de la Cour des Comptes est estimée à 1 225 200 Dh pour la durée du programme. Elle couvrira essentiellement les moyens humains et matériels qui seront affectés au programme.

**PAGE DE SIGNATURE**

Pays : Maroc

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s) :

But n°2 : Promotion d'une bonne gouvernance dans la perspective d'un Développement Humain Durable

Objectif 1 : Appui à une gestion efficiente, participative et transparente du développement.

Objectif 2 : Promotion de la gouvernance locale.

Objectifs et Lignes de service du Plan pluriannuel de financement pour le cycle 2004 -2007 ( <i>UNDP MYFF goals and service lines for 2004-2007</i> ) :	
Expected Outcome(s)/Indicator (s) :	Le projet vise la décentralisation de la Cour des Comptes, pour une gestion locale plus efficace. Résultat Stratégique : Politiques de décentralisation adoptées - <i>Decentralization policies, including fiscal and legal frameworks, adopted</i> Résultat du Programme de Pays : Appui à la réforme de la Cour des Comptes - ( <i>Country Programme Outcome: Support to the Audit Accounts Body reform geared towards a more efficient and transparent functioning, through capacity building &amp; use of ICTs, and support to its decentralization.</i> )
Expected Output(s)/Indicator(s):	Expected Output(s)/Indicator(s): Appui à la Gouvernance Démocratique ( GOAL 2. Fostering democratic governance) Réalisation des ODMs et Réduction de la pauvreté - ( GOAL 1. Achieving the MDGs and reducing human poverty ). Lignes de Service du MYFF : • <i>Décentralisation, gouvernance locale et développement urbain /rural - (Service Line 2.6 - Decentralization, local governance and urban/rural development)</i> • <i>Accès des populations défavorisées aux TIC - (Service Line 1.8 - ICT for Development for the Poor)</i>

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) :

<b>Indicateurs de Résultats</b> S1 : Nouveau Code des Juridictions Financières de la Cour des Comptes adopté par le Gouvernement et le Parlement S2 : Cours régionales des Comptes opérationnelles	<b>Indicateurs de processus</b> S1 : Assistance pour la décentralisation de la Cour des Comptes et études entreprises pour la formation au nouveau Code des Juridictions Financières. S1/S2 : Mise en place de corps d'audit régionaux
--	--

Indicateurs de Résultats:

Indicateur 1 : Les Juridictions Financières sont dotées au terme du programme d'un extranet les reliant entre elles ; leurs tâches sont supportées par des applications informatiques auxquelles a été formé le personnel, et les CRC disposent de l'équipement informatique adéquat.

Indicateur 2 : Les Cours régionales des Comptes ont mené au niveau local plusieurs actions de sensibilisation au rôle de ces Juridictions dans l'amélioration de la gestion locale et dans la promotion de la culture de rendre compte.

Indicateurs 3 : Au terme de leur formation, les magistrats nouvellement recrutés sont aptes à exercer efficacement leurs fonctions notamment au sein des Cours régionales des Comptes. Par le biais de leur participation aux stages et aux séminaires organisés aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, les magistrats et le personnel administratif et technique ont amélioré leurs connaissances professionnelles et sont initiés soit à des techniques nouvelles soit à des expériences innovantes. Parallèlement, cette action aura permis aux juridictions financières de renforcer leur coopération avec leurs différentes ISC partenaires.

Résultats (s) escompté(s)/Indicateur(s):

Résultat 1: Un système d'information fiable et performant, support d'un contrôle décentralisé, est mis en place.

Résultat 2: Appui à la décentralisation par l'insertion des Cours régionales des Comptes dans leur environnement au niveau local.

Résultat 3: Renforcement des compétences techniques des magistrats et du personnel administratif et technique & acquisition de capacités professionnelles sur les différents aspects de contrôle exercés par les Juridictions financières.

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Cour des Comptes

Autres partenaires : France (Juridictions financières françaises)

Période du programme : 2005-2007 Composante du programme : Gouvernance (Décentralisation)  Titre du programme : « Appui à la décentralisation de la Cour des Comptes et à une gestion locale plus efficace »  Numéro du programme : à définir ultérieurement  Durée du programme : 3 ans (Janvier 2005 - Décembre 2007 ) Mode d'exécution : Exécution nationale (NEX)
---

Budget Frais de services généraux de gestion 5%	35 750 US \$
Budget total	915 000 US \$
Ressources allouées :	
• Cour des Comptes	715 000 US \$
• PNUD	200 000 US \$
• Autres : France (Financement parallèle ponctuel)	

**RABAT, juillet 2005**

Approuvé par :

Emmanuel Dierckx de Casterlé

Approuvé par :

Ahmed EL MIDAOUI

Représentant Résident du PNUD

Premier Président de la Cour des Comptes

**Organigramme de la Cour des Comptes**



